



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prime ségur pour les infirmiers scolaires de l'enseignement public agricole

Question écrite n° 18525

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la revalorisation de 49 points d'indice et d'une prime de 800 euros pour les infirmiers et infirmières rattachés au ministère chargé de l'éducation nationale. Cependant, à ce jour, cette mesure ne bénéficie pas aux infirmières et infirmiers de l'enseignement public agricole. Aucune mesure n'a d'ailleurs été mise en œuvre pour les inclure dans ce dispositif. Cette exclusion crée une profonde injustice pour ces infirmières et infirmiers scolaires de l'enseignement agricole. Cette différence de traitement n'est pas justifiée surtout quand on connaît leur investissement. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend étendre cette prime Ségur, qui permet de valoriser l'engagement sans faille de ces professionnels, aux infirmières et infirmiers scolaires de l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18525

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4615

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)